



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 1^{er} août 2005, à 20 heures, sous la présidence du maire André C. Veillette.

Sont présents:

Paul Lecours, conseiller
Alain Vallée, conseiller
Renald Cloutier, conseiller

Sont absents :

André Lacombe, conseiller
Geneviève Tellier, conseillère
Rolland Magnan, conseiller

Rés. 2005 08-190 : Ouverture de la séance

Il est proposé par Alain Vallée, appuyé par Renald Cloutier, et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2005-08-191 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Alain Vallée, appuyé par Paul Lecours et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2005
4. Correspondance
5. Question de l'assistance
6. Comptes
7. Demande de Véronique Lamothe
8. Clôture Bruno Bédard
9. Remplacement de Jean-Yves Piché :
 - A) engagement d'un inspecteur pour émettre les permis de construction
 - B) engagement d'un opérateur pour faire les échantillons d'eau potable et d'eau usée.
10. Nomination d'un directeur général adjoint /secrétaire-trésorier-adjoint
11. Formation logiciel documentik
12. Journalier Yves Vallée prolongation de contrat ou cessation d'emploi
13. Site de neiges usées
14. Dépôt de la description technique des trottoirs de la rue Saint-Jacques par le Ministère des Transports
15. Demande d'aide financière de la Fabrique de Sainte-Thècle
16. Demande d'exclusion de la zone agricole : pourtour du lac des Chicots
17. Demande de Gérald Gonneville : lunettes de sécurité adaptées à la vue
18. La Mutuelle des municipalités du Québec – recommandations
19. ADMQ – Colloque de zone - 2005
20. Ajout de 2 arrêts dans la rue Place Optimiste
21. Demande du club de gymnastique Les Gymna-Thècles
22. Questions de l'assistance
23. Affaires nouvelles :
 - a) Félicitation aux pompiers de Sainte-Thècle
 - b) Bulletin d'information
24. Ajournement ou levée de la séance.

Rés. 2005-08-192 : Adoption du procès-verbal des séances du mois de juillet 2005

Il est proposé par Renald Cloutier, appuyé par Paul Lecours et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 juillet 2005 tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance reçue en juillet 2005

- **Ministère des Affaires municipales et des Régions**

Suite aux attentats qui ont eu lieu à Londres, le gouvernement du Québec a décidé la mise en berne immédiate du drapeau du Québec et on nous demande de faire le nécessaire pour les édifices suivants : l'édifice où siège le conseil d'une municipalité ou d'un conseil d'arrondissement et le centre administratif d'une communauté métropolitaine, d'une régie intermunicipale, d'une société de transport en commun, d'un conseil intermunicipal de transport et de l'Administration régionale Kativik. Le drapeau du Québec doit aussi être mis en berne lorsqu'il flotte au mât d'une bibliothèque municipale ou en tout lieu où une municipalité déploie sa bannière, communément appelée «drapeau de la ville».

Un état de dépôt de 22 812 \$ émis au nom de la municipalité par le ministère en paiement de la péréquation pour l'année 2005. On nous rappelle que selon le Règlement sur le régime de péréquation en vigueur depuis octobre 2002, le paiement est effectué en un seul versement.

Muni-express du 12 juillet qui a pour sujet : « Épandage des abat-poussières sur les routes, Des normes précises acceptables pour l'environnement ». De plus, on nous en fait parvenir plusieurs en date du 13 juillet qui ont pour titre : « Faites des vagues...en toute sécurité! Votre municipalité réglemente-t-elle l'installation des piscines privées? », « Les ententes relatives aux réseaux de fibres optiques, Rappel de certaines conditions » et « Adoption du projet de loi n° 111, Diverses modifications législatives concernant le domaine municipal : aménagement et urbanisme, organisation municipale, élections et référendums dans les municipalités, réorganisation territoriale de certaines municipalités, fiscalité municipale, traitement et régime de retraite des élus municipaux et dispositions particulières ». Voir annexe « A ».

Denys Jean, sous-ministre, et Nathalie Normandeau, ministre, nous informe que la Loi sur les compétences municipales (projet de loi n° 62) a été sanctionnée le 24 mai dernier et entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2006. Parce qu'elle modernise un volet important du cadre légal qui régit les municipalités, cette loi aura une incidence majeure sur notre travail au quotidien. La majorité des dispositions de la nouvelle loi ont pour but de regrouper, de moderniser et de simplifier les dispositions des lois municipales existantes qui traitent des compétences des municipalités comme la voirie, la sécurité et l'environnement. Au lendemain de l'entrée en vigueur de la Loi, les règlements de notre municipalité continueront de s'appliquer jusqu'à ce qu'ils soient modifiés ou abrogés.

Suite de la mise en berne, le gouvernement a décidé « que le drapeaux du Québec assujettis au Règlement sur le drapeau soient remontés le jeudi 14 juillet à 7h05, heure à laquelle deux minutes de silence auront été observées partout au Royaume-Uni à la mémoire des victimes des événements tragiques survenus le 7 juillet à Londres ». La remontée des drapeaux devra se faire dès que possible à partir de l'heure indiquée.

Deux récentes éditions du bulletin d'information mensuel FLASH-VNO. Ce bulletin, produit par le ministère de la Santé et des Services sociaux, fait état de différents sujets touchant la campagne gouvernementale pour la prévention contre le VNO et dévoile les signalements d'oiseaux, de pools de marins-gouins et de cas humains infectés par le VNO.

Invitation à participer à la 10^e édition du Prix d'innovation technologique en infrastructures. Ce prix vise à récompenser l'initiative d'une municipalité qui a choisi de recourir à une nouvelle technologie pour répondre, par exemple, à un problème engendré lors de travaux sur la réhabilitation des infrastructures urbaines. On nous remet un dépliant de cette 10^e édition qui se déroulera dans le cadre d'INFRA 2005 du 21 au 23 novembre 2005 au Centre Mont-Royal à Montréal.

- **Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs**

Pierre Mélançon, directeur adjoint, accuse réception de notre lettre de consentement visant à assumer les coûts d'analyse des échantillons prélevés par le Ministère dans le programme Environnement-Plage. On nous précise que lorsqu'une cote D (plage polluée) est confirmée, la Municipalité interdit l'accès à la plage pour des fins de baignade tant que l'exploitant de la plage ne démontre pas que les eaux de baignade ont été assainies. Pour ce faire, l'exploitant doit, à ses frais, retenir les services d'un laboratoire accrédité pour procéder à l'échantillonnage et à l'analyse des eaux de baignade, et ce, selon le plan d'échantillonnage établi par le Ministère.

On nous informe que le programme Environnement-Plage est reconduit pour une autre saison. Ce programme a pour objectif d'informer la population de la qualité bactériologique des eaux de baignade des plages publiques et sécuritaires pour l'ensemble du Québec. On nous remet un résumé du cadre d'application du programme Environnement-Plage. Ce document a été conçu pour nous informer du déroulement du programme et répondre aux questions qui nous sont souvent adressées.

Un avis en date du 12 juillet qui nous mentionne que les travaux effectués dans les ruisseaux, rivières, lacs, marais, marécages, tourbières ou zones inondables, ainsi que sur les rives de ceux-ci, doivent être conformes aux règlements municipaux et peuvent nécessiter un permis municipal et, dans certains cas, des autorisations du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et du ministère des Ressources naturelles et de la Faune. En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, toute personne qui accomplit ou omet d'accomplir quelque chose permettant la

commission d'une infraction ou qui conseille, encourage ou incite un tiers à commettre une infraction, commet l'infraction et est passible de la même peine. Des dispositions semblables s'appliquent aussi aux administrateurs ou aux dirigeants d'une personne morale. On nous demande de faire preuve de prudence lorsque des travaux dans les milieux décrits ci-dessus sont portés à notre connaissance.

- **Ministère des Transports**

Claude Tremblay, directeur, nous transmet une copie conforme de la lettre adressée à la Municipalité de Lac-aux-Sables qui fait suite à la résolution 2005-03-178 qui demande au ministère de continuer la réfection des routes 153 et 363 entre Sainte-Thècle et Lac-aux-Sables et demandait également que le ministère délègue un représentant pour constater l'état de détérioration de ces routes. Les interventions qui ont été annoncées le 29 juin dernier pour ces routes correspondent aux sites prioritaires qui avaient été identifiés lors de leur rencontre en 2004.

Suite à la résolution 2005-06-161 dans laquelle nous demandons l'asphaltage des accotements du chemin Saint-Pierre Nord (route 153) à partir du Foyer de Sainte-Thècle jusqu'aux limites de la municipalité, vers Lac-aux-Sables, la ministre déléguée aux Transports, madame Julie Boulet, a annoncé le 29 juin dernier des travaux d'asphaltage qui incluent une section des accotements de la route 153. Ces travaux couvrent la section demandée par notre municipalité. Voir annexe « B ».

Le 30 mars dernier, le Conseil des ministres approuvait le décret 279-2005 concernant le Programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes handicapées pour les années 2005, 2006 et 2007. On nous transmet les modalités d'application du cadre financier 2005-2007 qui guideront les actions au cours des prochaines années.

Un état de dépôt au montant de 22 546 \$ concernant la subvention du transport des personnes handicapées.

Communiqué de presse le 21 juillet concernant la réfection de la chaussée de la route 153 à Sainte-Thècle. On nous mentionne qu'il n'y aura aucune entrave à la circulation pendant les fins de semaine, soit du vendredi, à 17h30, jusqu'au lundi matin, à 7h.

Jean Croisetière, ingénieur, nous remet la permission de voirie demandée concernant la réparation de plusieurs regards d'égout pluvial situés dans l'emprise de la route 153 (Notre-Dame) dans la municipalité de Sainte-Thècle. Après avoir pris connaissance de la permission nous devons apposer notre signature à la section « 6-Engagement de l'intervenant » et leur retourner l'original.

Claude Tremblay, directeur, a pris connaissance de la lettre accompagnée de la résolution numéro 2005-02-044 adressées au ministre des Transports, monsieur Michel Després, dans laquelle nous demandons une aide financière relativement à la réfection de cinq ponts et ponceau, ainsi que l'acquisition et réfection des trottoirs en bordure de la rue Notre-Dame ou route 153. Voir annexe « C ».

- **Ministre déléguée aux Transports**

Julie Boulet nous informe qu'elle accorde à la municipalité une subvention de 8 100,48 \$ en remboursement des travaux d'entretien de la signalisation aux passages à niveau pour l'année 2005. Le versement de cette subvention sera effectué vers la mi-juillet. Ce montant correspond à la somme des charges mensuelles de janvier à décembre 2005. On nous demande de transmettre les pièces justificatives confirmant les dépenses à Monsieur Claude Tremblay.

Madame Boulet nous informe qu'elle accorde à la municipalité une subvention de 92 399 \$ pour l'année 2005 dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local. Un premier versement de 55 439 \$ représentant 60 % de cette subvention, nous sera versé vers le 15 juillet 2005. Le solde de cette aide financière nous sera remis vers le 30 septembre 2005. Ce dernier versement peut être ajusté s'il y a eu une modification de l'inventaire du réseau routier, une annexion partielle de territoires ou l'application de mesures transitoires aux municipalités regroupées depuis plus de huit ans.

- **Ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine**

Liza Frulla, députée, nous invite à nous associer au gouvernement fédéral pour élargir la portée des arts et du patrimoine au sein de notre collectivité. Le programme *Capitales culturelles du Canada* reconnaît et appuie les municipalités canadiennes qui mettent à profit les nombreux avantages que procurent les activités artistiques et culturelles à la vie des collectivités. On nous transmet une fiche d'information sur le programme et un calendrier des dates limites et des annonces prévues.

- **Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux**

On nous remet des dépliants sur le virus du Nil occidental et l'herbe à poux afin de sensibiliser le grand public des impacts possibles sur la santé ainsi que des mesures de protections à prendre. On sollicite notre collaboration pour distribuer ces dépliants à notre personnel et aux utilisateurs de nos services.

Le directeur de santé publique de la Mauricie et du Centre-du-Québec présentera en 2005 son rapport sur la prévention des blessures. Si notre municipalité a effectué sur son territoire des aménagements visant à réduire les risques de blessures ou si nous sommes au courant que l'école, ou une autre institution ou groupe, a mis en place de tels aménagements, nous sommes invités à leur les faire connaître. Ceci permettra au directeur et à son équipe de rédaction de montrer dans son rapport que même s'il reste encore du travail à effectuer pour créer des environnements sécuritaires, des actions ont déjà été réalisées dans différentes municipalités.

- **Bell Canada et Fondation Sport pur**
Fruit d'une initiative conjointe de Bell et de la Fondation Sport pur, le Fonds Bell pour le sport communautaire a récemment été mis sur pied afin d'offrir aux jeunes Canadiens une plus grande accessibilité aux sports. Cette année, le Fonds distribuera jusqu'à un million de dollars pour soutenir des programmes de hockey et de soccer. On nous invite à consulter le dépliant pour de plus amples renseignements sur le Fonds et sur les programmes admissibles.
- **Bibliothèque nationale**
Le dépôt légal est une obligation légale en vertu de laquelle tout éditeur d'un document publié au Québec a l'obligation de déposer deux exemplaires à titre gratuit à la BNQ, dans les sept jours suivant la date de parution. Le règlement actuellement en vigueur sur le dépôt des documents publiés s'applique à de nombreux documents dont les cartes postales. Le dépôt des cartes postales ainsi que des autres documents soumis au dépôt légal, dès leur publication, permet d'assurer leur présence au sein de la collection patrimoniale, leur diffusion et leur conservation pour les générations futures.
- **Carrefour jeunesse-emploi**
Guy Veillette, directeur général, nous transmet, à titre de partenaire du Carrefour jeunesse-emploi de Mékinac, un exemplaire de leur rapport annuel abrégé pour l'année 2004-2005. À la lecture de ce document, nous serons en mesure de constater les services octroyés à la clientèle desservie par le CJE de Mékinac, les actions et les projets réalisés au cours de l'année 2004-2005.
- **Centraide Mauricie**
On nous demande de faire un don en remplissant le coupon ci-joint et en leur retournant dans les meilleurs délais. En donnant à Centraide Mauricie, nous contribuons à mobiliser les ressources de notre communauté. Dans la région de la Mauricie, ce sont quelque 101 organismes communautaires et plusieurs programmes de soutien qui fournissent de l'aide à 122 331 personnes dans le besoin.
- **Centre de santé et de services sociaux de la Vallée-de-la-Bastican**
On nous retransmet les coordonnées pour les rejoindre en cas de sinistre. Nous pouvons rejoindre un cadre de garde au 365-9203 (télé avertisseur), 24 heures par jour/7 jours par semaine. Celui-ci est alors responsable de déclencher le plan de mesures d'urgence de leur organisation si la situation l'exige.
- **Centre d'expertise hydrique**
On nous mentionne que le barrage à forte contenance au Lac Jésus est de classe «C» et de niveau de conséquences «moyen». Pour ce qui est du barrage du Lac Traverse et celui du Lac Croche, ils sont de classe «C» et de niveau de conséquences «faible». Depuis le 11 avril 2002, nous devons constituer et maintenir à jour un registre, assurer une surveillance régulière de nos barrages, entretenir nos barrages, acquitter un droit annuel couvrant la période du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006 de 187 \$ pour payer les coûts de l'administration de la Loi et obtenir une autorisation du ministre dans certains cas. Avant le 10 avril 2003, nous devons avoir élaboré un plan préliminaire de mesures d'urgence. Ce qui reste à faire au plus tard le 10 avril 2007 concernant le barrage au Lac Jésus, est de faire réaliser par un ingénieur une évaluation de la sécurité de notre barrage, un plan de gestion des eaux retenues et une version complète du plan de mesures d'urgence devra également être préparée. Pour ce qui est du barrage du Lac Traverse et du lac Croche, ce qui reste à faire est de réaliser par un ingénieur une évaluation de nos barrages et un plan de gestion des eaux retenues au plus tard le 10 avril 2009.
- **Claude Lahaie, arpenteur-géomètre**
On nous transmet une copie certifiée du plan (minute 1060), étant la subdivision du lot 28-1, rang 5 Sud-Ouest, pour créer les lots 28-1-1, 28-1-2, 28-1-3 et 28-1-4 du rang 5 Sud-Ouest du cadastre officiel d'une partie du chemin Canton de Lejeune et une copie de l'avis de dépôt.
- **Commission de protection du territoire agricole**
On nous transmet un document de référence à l'intention des instances municipales concernant une demande d'exclusion de la zone agricole.
- **Commission scolaire de l'Énergie**
On nous rappelle qu'il ne faudra pas expédier copie de notre rôle municipal 2006 si nous n'en sommes pas à notre première année.
- **Comité des Loisirs Groleau**
Alain Délisle, secrétaire-trésorier, nous demande l'autorisation d'utiliser le Parc Saint-Jean pour un souper qui aura lieu vendredi le 15 juillet de 17 à 21 heures.
- **CSST**
Les 6 et 7 octobre 2005 aura lieu le grand rendez-vous santé et sécurité du travail au Palais des congrès de Montréal.
- **Curriculum vitae**
Martine Bureau, 1625 chemin St-Georges, Sainte-Thècle, G0X 3G0, Cours de bureautique

- **Dura-Lignes inc.**
Ghislain Durand, président, nous avise qu'ils seront dans notre région pour faire le marquage de lignes dans les prochaines semaines. On nous demande de les aviser le plus tôt possible si nous avons du traçage de ligne à faire, afin qu'ils puissent nous céduer adéquatement.
- **Éco glace**
Éco glace est un système de réfrigération spécifiquement conçu pour les patinoires couvertes et les arénas à glace naturelle mais convient également aux arénas à glace artificielle. Éco glace offre le parfait compromis entre la méthode de la glace naturelle et celle de la glace artificielle, en alliant l'aspect écologique de la première et le côté performant de la seconde pour un fonctionnement des plus économiques.
- **Éditions Yvon Blais**
On nous offre la 3^e édition Les contrats municipaux par demandes de soumissions au coût de 94,05 \$. De plus, le Code municipal du Québec et Loi sur les cités et villes nous sont offerts à 152,69 \$, Législation complémentaire au Code municipal et à la Loi sur les cités et villes au coût de 259,69 \$ et Développement récents en droit municipal à 75,86 \$.
- **Fédération canadienne des municipalités**
On nous fait parvenir les renseignements suivants au sujet d'un régime d'assurance auto et habitation, disponible en raison du partenariat avec Johnson Inc. À titre d'assuré(e) de la Capitale, nous aurons accès à des protections étendues, offertes à des taux compétitifs. De plus, et selon notre police d'assurance, nous recevrons gratuitement plusieurs avantages et protections en vertu d'un des meilleurs programmes d'assistance dans le pays, tels que : CAP assistance routière, CAP assistance habitation et CAP assistance juridique.
- **Forum Jeunesse Mauricie**
La période de mise en candidature pour la soirée de reconnaissance « Éclair de Jeunesse » est maintenant commencée. Les entreprises, les employeurs, les organismes et tous les citoyens de la Mauricie sont invités à soumettre des candidatures de jeunes pour un ou plusieurs volets qui sont les suivants : jeune employé, jeune employeur, jeune bénévole, jeune art et culture, jeune raccrocheur, jeune sports et loisirs et jeune ambassadeur. On nous remet un formulaire de mise en candidature dont la date limite pour le retourner est le 9 septembre 2005. L'événement aura lieu le 27 octobre prochain à la salle de spectacle Anaïs-Allard de Trois-Rivières.
- **Fournisseur municipal**
Bulletin du 4 juillet 2005 qui mentionne que la ministre déléguée aux Transports et ministre responsable de la région de la Mauricie, madame Julie Boulet, est heureuse d'annoncer des investissements de 1 M\$ pour le réseau routier de Mékinac, qui s'ajoutent aux investissements de 6,3 M\$ déjà prévus pour 2005. En ce qui concerne notre municipalité, il s'agit de l'asphaltage d'une partie des accotements sur la route 153 et l'asphaltage en divers endroits sur les routes 153 et 363 au coût de 500 000 \$. De plus, l'asphaltage sur 2,2 km dans le secteur urbain de notre municipalité est prévu au coût de 240 000 \$.
Le Centre hospitalier Centre-Mauricie profitera d'une subvention gouvernementale de 650 000 \$, qui sera affectée à l'acquisition d'une caméra en médecine nucléaire.
La Ville de Louiseville bénéficiera d'une aide financière gouvernementale totale de 607 978 \$ dans le cadre du programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec, pour les travaux qu'elle a réalisés en vue d'améliorer ses infrastructures d'aqueduc et d'égout.
- **FQM Voir annexe « D »**
La 64^e édition de ses assises annuelles aura lieu au Centre des congrès de Québec les 29, 30 septembre et 1^{er} octobre prochains, sous le thème « L'élu, un citoyen impliqué ». On nous remet une brochure notant la programmation et on nous demande de nous inscrire le plus rapidement en complétant le formulaire d'inscription ou en nous inscrivant en ligne au www.fqm.ca à la section Congrès 2005.
- **Gardimpact**
Le Groupe GDS a mis au point Gardimpact, un matériel de protection aux propriétés inégales pour les aires de jeux et de sentiers. Gardimpact est un produit entièrement naturel et écologique, fait de fibres de cèdre blanc de l'Est. Répondant aux plus hauts standards promus par l'industrie des loisirs, les propriétés exceptionnelles du cèdre jumelées à une combinaison optimisée des dimensions de ses fibres confèrent à Gardimpact une capacité d'absorption des chutes, une propreté et une durabilité nettement supérieures à celles que proposent les alternatives à base de matériaux naturels à prix modique.
- **Groupement forestier de Champlain Inc.**
Gilbert Nolet, directeur général, tente de nous sensibiliser au fait que le Groupement forestier de Champlain Inc. a présenté à la MRC de Mékinac un projet Volet II dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, dont la source de financement provient en majeure partie des redevances forestières. On désire porter à notre attention la lettre qui a été transmise au directeur général de la MRC de Mékinac, M. Claude Beaulieu, qui n'a pas retenu leur projet. Groupe-

ment forestier Champlain Inc. souhaite notre appui afin d'obtenir un représentant de la forêt privée sur le comité de priorisation des projets pour l'année 2006 et les subséquentes.

- **Insight**

Gestion et élimination des matières résiduelles au Québec qui portera sur les nouveaux développements législatifs, nouvelle réglementation et responsabilité élargie des entreprises au Québec les 26 et 27 octobre 2005 à l'Hôtel Inter-Continental à Montréal. Inscription avant le 2 septembre 2005 et nous profiterons de 100 \$ de rabais sur le coût de notre inscription.

- **Laboratoire de matériaux de Québec (1987) inc.**

On nous remet le rapport de résistance à la compression et celui du contrôle du béton de ciment, approuvé par Robert Doucet, ingénieur, concernant la construction de trottoirs dans la municipalité. Voir annexe « E ».

- **La Fondation Rues principales**

Invitation à une journée d'échange et de discussions, le mercredi 28 septembre 2005 à Québec, dans le cadre historique du Capitole de Québec. L'objectif du Colloque 2005 est de sensibiliser les participants aux bienfaits de la revitalisation sur la santé des citoyens avec le thème « Au centre, ça marche ! ». Un dépliant nous est également transmis.

- **Les décorations Rido**

On nous remet un échantillon de leur catalogue de décorations de Noël ainsi que quelques renseignements sur leur entreprise. Plusieurs autres thématiques sont offertes : St-Valentin, Pâques, printemps, été, automne, Halloween, concept 3D pour l'extérieur, etc. Les décorations Rido se spécialisent dans la vente de décors aux commerces et institutions. Ils fabriquent plusieurs articles visibles qui s'installent devant un Hôtel de Ville ou sur un coin de rue achalandé.

- **Les Importations Activin**

Dominique Labelle, conseillère en vin, nous informe que si nous remplissons certains critères d'admissibilité nous pourrions avoir notre vin personnalisé dans une Société des alcools et/ou Agence de notre région et bénéficier d'un retour d'environ 2,50 \$ sur chaque bouteille vendue.

- **MMQ**

Flash MMQ qui traite du règlement modifiant le Règlement sur la qualité de l'eau potable. De plus, on nous mentionne que la date limite pour la formation des opérateurs est le 1^{er} décembre 2005.

Communiqué qui a pour titre « La mutualité des municipalités du Québec, vous avez fait le bon choix ! »

- **MRC de Mékinac**

Conformément à l'article 64 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, on nous transmet une copie certifiée conforme du règlement 2005-135. Ce nouveau règlement modifie le règlement de contrôle intérimaire de la MRC de Mékinac relatif aux odeurs dues aux pratiques agricoles ainsi que la résolution par laquelle il a été adopté.

- **Municipalité de Lac-aux-Sables**

Une copie de la résolution 2005-07-199 adoptée par le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables le 4 juillet 2005 concernant la fermeture de lits du CHCM.

- **Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban**

On nous remet une copie de la résolution 2005-07-129 adoptée par le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban lors de la session régulière du 4 juillet dernier concernant les compressions annoncées au CHCM.

- **Neopost**

Neopost est un fournisseur de compteurs postaux numériques en forte croissance et nous propose des services uniques, c'est-à-dire : plan de protection du prix : pas de hausse pendant 5 ans, facture unique et claire et le meilleur rapport-qualité prix pour un compteur postal numérique.

- **Québec Municipal**

L'aménagement ou la présence d'une aire de baignade représente des risques importants impliquant la responsabilité civile de notre municipalité. Bien qu'un contrat d'assurance de la responsabilité civile nous protège contre les conséquences pécuniaires qui découleraient de l'attribution d'une responsabilité de notre part, il est impératif que notre municipalité prenne toutes les mesures qui s'imposent afin de contrôler les risques et de limiter les possibilités d'accidents et de blessures. La surveillance est un des points fondamentaux lors de l'aménagement et de l'utilisation des aires de baignade. De plus, un affichage approprié est aussi de rigueur. Enfin, la qualité de l'eau revêt également un aspect important de la sécurité dans ces lieux de rafraîchissement publics.

Une poursuite de 255 000 \$ a été déposée contre la Ville de Gatineau par la famille d'un enfant de 12 ans qui a perdu la vie alors qu'il glissait sur une pente du parc. Le jeune garçon est décédé après avoir heurté un arbre.

- **Régie de gestion des matières résiduelles de la Maurice**
Yves Groleau, nous informe que des bacs roulants à récupération et à déchets sont disponibles à la RGMRM. Une dernière livraison dans notre municipalité pourrait avoir lieu pour cette année vers le début du mois de septembre. On nous demande d'évaluer nos besoins et de les leur faire connaître au plus tard le 30 août prochain.
Communiqué du 18 juillet 2005 ayant pour titre « LES de Champlain, La Cour donne raison aux municipalités ». La Cour supérieure vient de confirmer à la RGMRM, le droit d'exproprier les terrains de propriétés privées du lieu d'enfouissement sanitaire de Champlain. Cette décision permettra à la RGMRM de régulariser ses titres de propriété sur l'ensemble du site, déjà de propriété publique à 50 %.
- **RÉSEAU environnement**
On nous informe du 5^e Colloque québécois sur la gestion des matières résiduelles qui aura lieu le 21 et 22 septembre 2005 à l'Hôtel des Seigneurs de Saint-Hyacinthe.
Bulletin *Les ENVIRONS* en date du 21 juillet qui traite de divers sujets dont la publication de l'avis d'intention de réglementer les émissions de gaz à effet de serre par les grands émetteurs finaux et polluteurs 2005.
- **Ressources Humaines et Développement des Compétences Canada**
Line Patry, agente de programmes, accepte de modifier notre contrat tel que demandé, soit l'octroi de la contribution salariale pour un poste de technicien(ne) en loisirs au lieu du poste de technicien(ne) en administration tel qu'initialement allouée. On nous envoie une copie modifiée de notre contrat pour Placement Carrière Été 2005. Il n'y a aucun changement au niveau de la contribution maximale de la contribution qui est de 1 064 \$ pour 8 semaines de travail à 35 heures par semaine.
- **Revenu Québec**
Depuis le 2 mai, certains des services de Revenu Québec sont réduits pour une durée indéterminée en raison de la grève des membres du Syndicat de la fonction publique du Québec. Dans ces circonstances, on nous mentionne que si notre entreprise a droit à un remboursement de TPS ou de TVQ, nous avons tout intérêt à utiliser les services électroniques Clic Revenu. Ils nous permettront de recevoir notre remboursement dans les meilleurs délais. L'inscription se fait en ligne à partir du site Internet www.revenu.gouv.qc.ca/clicrevenu.
- **SAMBBA**
La Société d'aménagement et de mise en valeur du bassin de la Bastican (SAMBBA) procédera au cours de l'été et de l'automne 2005 au début du projet de l'évaluation du potentiel halieutique du nord du bassin versant de la rivière des Envies. Ce projet de longue haleine vise à identifier les espèces de poissons présentes dans le nord du bassin versant.
- **Sécurité publique**
Les personnes qui au 1^{er} septembre 2005 auront terminé et réussi les neuf premiers modules du diplôme d'études professionnelles *Intervention en sécurité incendie* seront réputées titulaires du certificat *Pompier 1*. De plus, un rappel concernant les pompiers engagés entre le 17 septembre 1998 et le 31 août 2004, ils ont jusqu'au 1^{er} septembre 2008 pour obtenir le certificat *Pompier 1*. Les pompiers engagés après le 1^{er} septembre 2004, ils ont 48 mois suivant leur date d'embauche pour l'obtenir.
- **Service Incendie Ste-Thècle**
André Beaudoin, directeur, nous demande de se servir du camion Auto Pompe et du « Pick-up » de la municipalité pour participer à la parade du Festival des Pompiers de Notre-Dame de Montauban le vendredi 29 juillet à 21h. Le Camion Auto Pompe et le « Pick-up » partiront de Sainte-Thècle vers 20h et reviendront immédiatement après la parade. Voir annexe « F ».
- **Société d'habitation**
On nous confirme l'approbation des états financiers vérifiés dans notre organisme. Nous trouverons en annexe copie d'un rapport d'approbation indiquant le déficit reconnu et la contribution respective de la Société et de la municipalité.
On nous remet le budget révisé de l'organisme et il est essentiel que ce budget soit accepté par l'organisme ainsi que par la municipalité, si ce n'est déjà fait.
- **Sûreté du Québec**
Michel Boisvert, lieutenant, nous avise qu'en deux occasions la Sûreté du Québec s'est déplacée parce que notre système d'alarme leur avertissait d'une infraction possible en date du 21 mai et 11 juillet 2005. Les deux vérifications se sont avérées négatives. En vertu de l'article 11 du règlement concernant les fausses alarmes, un constat d'infraction au montant de 100 \$ nous sera émis advenant une 3^e alarme négative et de 300 \$ pour les subséquentes, dans un délai de 12 mois.
- **Telus Québec**
On nous avise de modifications tarifaires touchant les plans d'accès Internet qui prendront effet dès notre prochaine facturation. Notre forfait actuel sera augmenté de 2 \$ par mois. Toutefois, il est à noter

que les nouveaux tarifs incluent le service Internet Turbo GT d'une valeur de 2,50 \$ par mois. De plus, le tarif associé aux heures de navigation supplémentaires s'établira à 1,95 \$ l'heure à partir de la facture d'octobre prochain.

Sylvie Courtemanche, directrice, affaires réglementaires TELUS Québec, nous avise que TELUS est maintenant en mesure de procéder à l'élaboration des études économiques qui détermineront les coûts inhérents aux demandes d'élargissement des zones d'appel local. La date du début de l'étude pour la municipalité de Sainte-Thècle avec les municipalités de Grand-Mère, Shawinigan et Trois-Rivières est prévue en novembre 2005 et la date de disponibilité des données finales est février 2006. Sainte-Thècle se situe au code 9 de priorité pour l'élargissement de zone d'appel. Après l'analyse de nos données économiques, si notre conseil municipal désire aller de l'avant, TELUS déposera une requête au CRTC et nous maintiendrons notre ordre de priorité pour le reste du processus d'élargissement de notre zone d'appel local. On nous transmet un rappel de la nouvelle procédure que le CRTC a mise en place lorsque des demandes d'élargissement de zones d'appel local sont formulées. Si nous désirons reconsidérer notre démarche, on nous demande de leur en aviser par écrit, dans les plus brefs délais. Voir annexe « G ».

- **Unité régionale de loisir et sport de la Mauricie**

Bulletin de liaison du mois juin 2005 ainsi que *Le Mensuel* juin 2005 qui tous les deux traitent de sujets divers. Voir annexe « H ».

- **UPA**

On nous offre un calendrier long de dix-huit mois qui donne un bel aperçu des progrès réalisés après plus d'une décennie d'élan agro-environnemental. Au fil des mois qui passent, à l'instar des saisons qui se succèdent, les utilisateurs pourront, grâce à lui, en apprendre un peu plus sur une agriculture qui se fait de plus en plus durable.

Rés. 2005-08-193 : Dépôt de la correspondance

Il est proposé par Renald Cloutier, appuyé par Alain Vallée et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Claude Germain demande au nom des Chevaliers de colons de Sainte-Thècle la permission de faire un épiluchette de blé d'inde sur le parc St-Jean-Optimiste le dimanche 21 août 2005.

Rollande Lavoie demande où sont rendus les démarches concernant la maison du 430 rue Tessier et nous félicite pour la musique dans le parc St-Jean-Optimiste.

Réjean Germain demande pourquoi le bac de déchet n'est pas fourni par la municipalité comme le bac de récupération.

Jean-Maurice Lecours demande de faire baisser le niveau du lac Croche d'un mètre pour que les riverains puissent nettoyer leur plage.

Réjean Perron veut savoir si la demande pour le dragage du ruisseau du lac du Jésuite a été acheminée au Ministère concerné.

Rés. 2005-08-194 : Adoption des comptes

Il est proposé par Alain Vallée, appuyé par Renald Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le paiement des comptes figurant sur les deux listes présentées au conseil, dépenses incompressibles et autres dépenses effectuées jusqu'au 31 juillet 2005, représentant une somme totale de 290 064.92 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

État des revenus et des dépenses

Un état des revenus et des dépenses de la Municipalité de Sainte-Thècle au 31 juillet 2005, est remis à chacun des membres du conseil ainsi que le détail des dépenses de la voirie.

Rés. 2005-08-195 : Demande de Véronique Lamothe

CONSIDÉRANT la demande de Véronique Lamothe de lui fournir un montant hebdomadaire pour couvrir ses dépenses de transport entre Shawinigan et Sainte-Thècle ;

CONSIDÉRANT QUE les conditions de travail avaient été fixées lors de l'embauche de Véronique Lamothe comme sauveteur de la plage du Parc St-Jean-Optimiste ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Renald Cloutier, appuyé par Paul Lecours et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle n'acquiesce pas à la demande de Véronique Lamothe et ne verse pas de montant hebdomadaire en guise de remboursement de dépenses de transport pour venir travailler à la plage du Parc St-Jean-Optimiste de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Clôture Bruno Bédard

Madame Jeanne Déry, épouse de Bruno Bédard, a raccordé la chaîne de sa clôture au poteau de la Municipalité de Sainte-Thècle sur le terrain lot 84-45-1 pour éviter que les gens circulent sur son terrain. Le conseil vérifiera les contrats notariés pour savoir qui sont les bénéficiaires de la servitude.

Rés. 2005-08-196 Engagement d'un inspecteur en bâtiment et en environnement

CONSIDÉRANT QUE Jean-Yves Piché est en congé de maladie jusqu'au 28 août 2005 ;

EN CONSÉQUENCE ; Il est proposé par Renald Cloutier, appuyé par Paul Lecours et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande à la M.R.C. de Mékinac de leur fournir un inspecteur en bâtiment et en environnement pour la période couvrant le congé de maladie de Jean-Yves Piché.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2005-08-197 : Engagement d'un opérateur pour faire les échantillons d'eau potable et d'eau usée

CONSIDÉRANT QUE Jean-Yves Piché est en congé de maladie jusqu'au 28 août 2005

EN CONSÉQUENCE ; Il est proposé par Alain Vallée, appuyé par Renald Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande à la Municipalité de Saint-Adelphe de nous fournir leur inspecteur pour effectuer les échantillons d'eau potable et usée pour la période couvrant le congé de maladie de Jean-Yves Piché.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2005-08-198 : Engagement d'un directeur général adjoint et secrétaire-trésorier-adjoint

CONSIDÉRANT QUE Christine Lapointe a travaillé au bureau municipal comme technicienne administrative sur les projets suivants :

- A l'été 2003, sur un projet carrière été durant 13 semaines à raison de 30 heures par semaine.
- Au mois de septembre 2003, pour aider au bureau municipal à raison d'une journée par semaine jusqu'en mai 2004.
- Au mois de juin 2004, sur un projet carrière été durant 13 semaines à raison de 35 heures par semaine.
- Au mois de septembre 2004, elle a été engagée pour faire le classement des archives municipales jusqu'au 23 décembre 2004.
- En janvier 2005, elle travaille au bureau municipal sur un projet subventionné par Emploi-Québec jusqu'au 5 août 2005.

CONSIDÉRANT l'expérience et la formation acquises par Christine Lapointe depuis les deux dernières années au service de la Municipalité de Sainte-Thècle.

EN CONSÉQUENCE ; Il est proposé par Alain Vallée, appuyé par Renald Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle engage Christine Lapointe comme directrice générale adjointe et secrétaire trésorière adjointe de la Municipalité de Sainte-Thècle à compter du 15 août 2005. Elle bénéficiera des avantages sociaux prévus à la résolution 2002-05-124. Son salaire sera de 12.00 \$ l'heure pour 36 heures par semaine.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2005-08-199 : Formation logiciel Documentik

Il est proposé par Paul Lecours, appuyé par Alain Vallée et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Gesttar pour la formation sur le logiciel documentik au coût de 445.00 \$ plus les taxes

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2005-08-200 : Personne salariée occasionnelle

CONSIDÉRANT QUE Yves Vallée employé salarié occasionnel a terminé de travailler le 30 juillet 2005 ;

CONSIDÉRANT QUE Jean-Yves Piché est en congé de maladie jusqu'au 28 août 2005

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Paul Lecours, appuyé par Renald Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle prolonge l'engagement de Yves Vallée de six à huit semaine à compter du 1^{er} août 2005.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2005-08-201 : Site de neiges usées

CONSIDÉRANT l'offre de Céline Téliier de nous vendre une partie de terrain sur le lot 139-p pour la construction de notre site de neiges usées ;

EN CONSÉQUENCE ; il est proposé par Alain Vallée, appuyé par Paul Lecours et il est résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Thècle demande à la firme d'ingénieur Pluritec de faire une étude de

faisabilité du terrain offert par Céline Tellier pour la construction du futur site de neiges usées et demande à Céline Tellier de nous fournir un prix pour l'acquisition de son terrain.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2005-08-202 : Route 153 (rue Saint-Jacques) propriété de l'emprise

ATTENDU que la municipalité est propriétaire de la route 153 –et que l'emprise entre les lots 83-37-PTIE ET 87-8 PTIE sur le côté ouest de la rue et entre les lots 84-45-ptie et 87-2-ptie sur le côté est de la rue du rang B n'est pas déterminée ;

ATTENDU les articles 738.1 du Code municipal et suivants concernant les procédures à suivre pour déterminer l'assiette du terrain qui appartient à la municipalité :

ATTENDU que ce dossier est piloté par le Ministère des Transports :

En conséquence ; Il est proposé par Paul Lecours, appuyé par Renald Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil accepte la description faite par l'arpenteur-géomètre, monsieur Claude Boudreau, en date du 7 juillet 2005 sous ses minutes 848.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Demande d'aide financière de la fabrique de Sainte-Thècle

Le conseil municipal ne dispose pas pour l'instant d'un montant de \$ 2 500.00 pour verser à la fabrique de Sainte-Thècle pour leur projet de réfection de la clôture le long de la rue Masson et l'installation d'un banc.

Alain Vallée demande pourquoi la fabrique de Sainte-Thècle installe une clôture de type Frost le long de la rue Masson.

INTÉRÊT DES PROPRIÉTAIRES À POURSUIVRE LES DÉMARCHES POUR L'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE DU POURTOUR DU LAC DES CHICOTS

RÉSULTAT DU SONDAGE (31 JUILLET 2005)

NOM	<u>OUI</u>	<u>NON</u>	<u>PAS DE RÉPONSE</u>
<u>Gervais Ouellet, lots 135-3 et 136-7</u>	<u>X</u>		
<u>Gaétan Magnan, lot 136P</u>	<u>X</u>		
<u>Lucette Baril, lot 136P</u>	<u>X</u>		
<u>Ange-Albert Béland, lots 137P et 138P</u>	<u>X</u>		
<u>Céline Tellier, lots 138P et 139P</u>	<u>X</u>		
<u>Sylvie Tellier, lots 138P et 139P</u>	<u>X</u>		
<u>Michel Lebel, lots 139P, 140P, 142P, 145P et 146P, lots 77P et 78P</u>			<u>X</u>
<u>Philippe Lebel, lots 141P, 145P et 146P</u>			<u>X</u>
<u>Pierre Germain, lots 143P, lots 154P et 155P</u>		<u>X</u>	
<u>É. Moreau, S. Castonguay, P. Castonguay, lots 143P, 144P, 145P et 146P</u>	<u>X</u>		
<u>André Naud, lots 147P et 148P</u>		<u>X</u>	
<u>Jean-Guy Francoeur, lot 150P</u>		<u>X</u>	
<u>Jean Dubé, lots 151P et 152P</u>			<u>X</u>
<u>André Bordeleau, lots 79AP, 79BP, 80P et 81AP</u>	<u>X</u>		
<u>Guy Trudel, lots 77P et 78P</u>	<u>X</u>		
<u>Guy Trudel lot 76P</u>	<u>X</u>		
<u>Marcelle Germain, lots 74BP, 75AP et 75BP</u>		<u>X</u>	
<u>Jacques Rompré, lots 73BP et 73AP</u>	<u>X</u>		
<u>É. Moreau, S. Castonguay, P. Castonguay, lot 73AP</u>	<u>X</u>		
<u>Mario Bédard, lots 65AP, 65B, 66AP, 67P, 68P, 69P, 70P, 71P et 72P</u>	<u>X</u>		
<u>Line Trottier, lot 67P</u>	<u>X</u>		

Rés. 2005-08-203 : Lunettes de sécurité adaptées à la vue de Gérald Gonneville

Il est proposé par Alain Vallée, appuyé par Paul Lecours et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise le paiement des lunettes de sécurité ajustées à la vue de Monsieur Gérald Gonneville au montant de \$ 310.00. Lors du remplacement de ces lunettes, une nouvelle demande devra être présentée au conseil municipal pour approbation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2005-08-204 : MMQ - recommandations

CONSIDÉRANT la visite d'un inspecteur d'assurance de la Mutuelle des municipalités du Québec
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Renald Cloutier, appuyé par Paul Lecours et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle demande aux employés municipaux d'effectuer les correctifs demandés par notre assureur aux bâtiments suivants : Hôtel de Ville, Centre médical, garage municipal et caserne incendie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2005-08-205 : ADMQ – Colloque de zone -2005

Il est proposé par Alain Vallée, appuyé par Renald Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise Louis Paillé à participer au colloque de zone-2005 de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui se tiendra le 22 septembre 2005, à Saint-Stanislas. Attendu que les frais d'inscription et de transport seront assumés par la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2005-08-206 : Ajout de deux panneaux d'arrêt obligatoire dans la rue Place Optimiste

Il est proposé par Renald Cloutier, appuyé par Paul Lecours et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle demande aux employés municipaux d'installer deux panneaux d'arrêt obligatoire dans la rue Place Optimiste, le premier à l'intersection de la rue de l'anse et le deuxième sur le côté sud de la rue face au numéro civique 30 Place Optimiste.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Demande du club de gymnastique Les Gymna-Thècles

Suite à la demande du Club de Gymnastique Les Gymna-Thècles à l'effet que le conseil d'établissement de l'École institutionnelle Masson leur chargera des frais de conciergerie de 2 470\$ en septembre prochain. Le Club nous demande de les aider financièrement. La municipalité verse déjà 375.00\$ au club de gymnastique par année. Le conseil étudiera différentes hypothèses

- a) soit payé la facture du Club,
- b) soit payé une partie de la facture
- c) conclure une entente avec le conseil d'établissement sur le partage des équipements, etc

Rés. 2005-08-207 : Frais de location pour l'utilisation des locaux à l'hôtel de Ville de Sainte-Thècle

Il est proposé par Renald Cloutier, appuyé par Paul Lecours et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle avise l'école Masson de Sainte-Thècle que des frais de location leur seront chargés pour l'utilisation de locaux à l'Hôtel de Ville de Sainte-Thècle selon le tarif établi par la municipalité ainsi que pour l'utilisation de la patinoire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Plusieurs propriétaires de la route Marchand sont venus exprimer leur opposition à la construction d'un site des neiges usées sur le terrain de Céline Tellier.

Claudette Piché demande à qui est le terrain que le conseil veut acheter pour le site des neiges usées. Elle demande si les postes de secrétaire-trésorier-adjoint et du journalier ont été affichés.

Rés. 2005-08-208 : Site de neiges usées

ATTENDU QUE plusieurs propriétaires de la route Marchand contestent le choix du terrain de Céline Tellier dans le chemin Saint-Michel Sud pour la construction du site des neiges usées,
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Vallée, appuyé par Renald Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle

- a) Rescinde la résolution 201-09-2004 et reconsidèrera l'offre de Céline Tellier pour l'achat d'une partie de terrain.
- b) Fera des démarches auprès de Jean Boutet pour acheter une partie de terrain près du site de l'assainissement des eaux usées.
- c) Étudiera différents emplacements dans la municipalité pour construire le site de neiges usées.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Affaires nouvelles

Le conseil demande d'envoyer une lettre de félicitation au service d'incendie de Sainte-Thècle pour leur victoire lors du festival des pompiers de Mékinac.

Rés. 2005-08-209 : Bulletin d'information

Il est proposé par Paul Lecours, appuyé par Renald Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle envoie un bulletin d'information aux citoyens et citoyennes de la municipalité par publi-sac. Les sujets traités seront l'économie d'eau potable, les frais d'interurbain avec Shawinigan et Trois-Rivières, le site de neiges usées, la vente de bac de déchet, les travaux de voirie réalisés en 2005.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2005-08-210 : Levée de la séance

À 21 h25 minutes, il est proposé par Alain Vallée, appuyé par Renald Cloutier et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Directeur général, secrétaire –trésorier

Maire